

# Acte classé

CS-2021-56

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> <b>Classé</b> <

---

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-04-26T12-24-36.00 ( MI229792295 )

Identifiant unique de l'acte : 013-251302014-20210423-CS-2021-56-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Mise en place du dispositif Sentinelles du Parc

Date de décision : 23/04/2021



---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement

---

Acte : [CS-2021-56.PDF](#)

Multicanal : Non

---

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Classé

Date 26/04/21 à 12:20

Date 26/04/21 à 12:24

Date 26/04/21 à 12:30

Date 26/04/21 à 14:42

Par [PASCAL Catherine](#)

Par [PASCAL Catherine](#)

Par [PASCAL Catherine](#)



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU VENDREDI 23 AVRIL 2021**

Le vendredi vingt-trois avril de l'année deux mille vingt et un à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

**Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :**

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Serge PORTAL – Maire d'Orgon, Jean-Michel PERTUIT – Adjoint au Maire d'Aureille, Jean-Denis SANTIN – Adjoint au Maire de Paradou, Jean-Benoît HUGUES – Adjoint au Maire des Baux de Provence, Serge MANNONI – Adjoint au Maire de Tarascon, Anne-Flore GRECH – Adjointe au Maire de Lamanon, Vincent OULET – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Terry CHABERT – Conseiller municipal de Sénas, Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille, et Jean-Pierre FRICKER - Conseiller municipal de Mouriès.

**Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :**

Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale.

**Ont donné pouvoir :**

Pascale LICARI – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, et Corinne CHABAUD – Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale.

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Angélique YTIER-CLARETON – Adjointe au Maire d'Orgon, Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Marc NEGRON – Adjoint au Maire d'Aureille, Dominique DELAIRE – Conseillère municipale des Baux de Provence, Fabienne KRAEMER – Conseillère municipale de Fontvieille, Jean-François RICHON – Directeur général adjoint de la Métropole Aix Marseille Provence, Espoir BOUVIER – Chargé de mission à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Eric BLOT – Directeur du PNR Alpilles, Danielle GERLIER – Responsable administrative et financière du PNR Alpilles, Laëtitia BAUDRY - Chargée de mission « Communication » du PNR Alpilles, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction du PNR Alpilles.

**DELIBERATION N° CS-2021-56**

**Objet : Mise en place du dispositif « Sentinelles du Parc »**

### **Monsieur le Président expose :**

- Que la crise sanitaire que nous traversons conduit à un besoin de reconnexion de l'Homme avec la Nature, le besoin de grands espaces et du sentiment de liberté qui l'accompagne. Si ce besoin est légitime et bienvenu, il s'est déjà matérialisé par un nombre important de personnes en espace naturel entraînant parfois des attitudes allant d'incivilités à des comportements plus agressifs.
- Que si les restrictions de déplacement en avril vont laisser un répit aux espaces naturels, la levée de ces restrictions prévue début mai fait craindre un nouveau rebond de la fréquentation.
- Qu'au regard des pratiques post confinement de 2020 à l'échelle régionale et nationale, il est nécessaire de se préparer pour affronter les risques d'une probable surfréquentation. Qui plus est à une période de l'année, le printemps et le début de l'été, particulièrement sensible du point de vue de la biodiversité et des risques d'incendies.
- Qu'il convient donc naturellement d'être à la fois en capacité d'accueil dans une logique de tourisme et de loisirs durables, mais aussi de veiller à éviter les excès et abus susceptibles de porter atteinte à notre patrimoine. C'est d'ailleurs l'objet de la campagne d'information que va diffuser prochainement le Comité régional du Tourisme.
- Que le Parc se propose de relayer ce message sur le territoire des Alpilles en engageant dès à présent et jusqu'à fin juin un dispositif « Sentinelles du Parc », sur le principe de la chaîne d'intervenants de la Garde Régionale Forestière et donc l'appui de ses partenaires et relais locaux. Le dispositif vise à couvrir le territoire du Parc tous les week-ends et jours fériés par la mobilisation de moyens propres, dont une part significative est déjà présente au sein du Parc :
  - 4 ambassadeurs pour la valorisation des patrimoines des Alpilles en service civique jusqu'à fin mai, puis 2 ensuite
  - 2 ambassadeurs « Oiseaux », LEADER portant sur le tourisme ornithologique
  - Des agents permanents présents sur le terrain compte tenu de leurs missions, stagiaires...
- Que le Parc propose de compléter ces moyens existants et déjà budgétés par le recours temporaire à des vacataires sur 20 journées de vacances pour 8 agents répondraient aux besoins identifiés. Ce renfort temporaire apparaît comme essentiel pour disposer d'une force d'intervention significative, présente sur le terrain en binômes pour des raisons de sécurité, 7 jours sur 7, dès le printemps. Dans ce cadre, il convient d'ouvrir 8 postes de vacataires dénommés Sentinelles. Chaque vacation sera d'une journée et représentera 7 heures de travail. Chaque vacation sera rémunérée 76,50 € brut. Les postes de vacataires sont ouverts pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2021.
- Que ce dispositif est estimé à 18 500 euros, proposé au financement des Communes selon la règle de péréquation appliquée dans le domaine forestier, sur un principe de solidarité territoriale.
- Que cette contribution communale conduirait à une fourchette de dépenses comprise entre 350 € et 2 375 € selon la taille des Communes avec une contribution moyenne municipale de 1 150 € environ.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

### **Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### **Décide :**

- De la mise en œuvre du dispositif Sentinelles suivant les éléments exposés.
- D'ouvrir 8 postes de vacataires Sentinelles des Alpilles, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2021 et de rémunérer la vacation pour un montant brut de 76.5 € pour une journée de vacation, pour un nombre total de 20 vacations à répartir entre les agents vacataires suivant le planning prévu au dispositif.

- De la prise en charge financière par les Communes pour un montant global prévisionnel estimé à 18 500,- € réparti entre les Communes suivant le tableau ci-annexé.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président  
Jean MANGION  
Parc naturel régional  
des Alpes  
Provence - Alpes - Côte d'Azur - 13210 Saint-Rémy-de-Provence



## REPARTITION FINANCIERE DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES

PROGRAMME : DISPOSITIF SENTINELLES DU PARC 2021

DEPENSES PREVISIONNELLES (en TTC)	
<b>MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES</b>	<b>18 500,00 €</b>
Frais salariaux dont formation	15 800,00 €
Equipements : vêtements, brassards avec écouteurs, forfaits téléphoniques	1 700,00 €
Impression support de médiation et communication	1 000,00 €

RECETTES PREVISIONNELLES (en TTC)	
Participation totale attendues des communes	<b>18 500,00 €</b>

Financement par péroréqation conforme à la délibération du Comité syndical 2006/25 du 30 mars 2006		
13 communes 80%	3 communes périphériques 20%	
Participation des communes	18 500,00 €	3 700,00 €

**Péroréqation financière :** Base identique pour 13 communes : 1/3 population + 1/3 potentiel fiscal + 1/3 Superficie PIDAF finançant 80% de l'opération et régime particulier pour Sénas, Tarascon et St Martin, finançant 20% de l'opération sur la base 20% Population, 20% potentiel fiscal, et 60% superficie.

Communes 13 finançant 80% de l'opération selon le principe des 3 tiers.	POPULATION AU 01.01.2021	Pourcentage population	1/3 Participation basée sur la population	Surface Cnalie de l'Etude PIDAF en Ha	Pourcentage Surface	1/3 Participation basée sur la surface PIDaf	Potentiel financier mis à jour au 01.01.2021	Pourcentage potentiel fiscal	1/3 Participation basée sur le potentiel fiscal	Participation estimée sur base identique pour les 13 communes
Aurville	1548	3,83%	188,89	1235	4,49%	221,58	735,00	5,01%	246,92	657,39
Les Baux	357	0,86%	43,56	1844	6,71%	330,84	1459,00	9,94%	490,14	864,54
Eygalières	1819	4,50%	221,98	2579	9,38%	462,71	1462,00	9,96%	491,15	1 175,82
Eyrieux	7089	17,63%	865,03	4591	16,70%	823,69	1074,00	7,31%	360,80	2 049,52
Fontvieille	3648	9,02%	445,15	2859	10,40%	512,94	930,00	6,33%	312,43	1 270,52
Lamanon	2029	5,02%	247,59	718	2,61%	128,82	1558,00	10,61%	523,40	899,81
Mas blanc les alpillies	518	1,26%	63,21	0	0,00%	0,00	844,00	5,75%	283,54	346,75
Maussane les Alpillies	2375	5,87%	289,81	1818	6,61%	326,17	1087,00	7,40%	365,17	981,15
Mourès	3449	8,53%	420,86	2564	9,32%	460,02	860,00	5,86%	288,91	1 169,79
Orion	2927	7,24%	357,17	2919	10,62%	523,71	1513,00	10,30%	508,28	1 389,16
Paradou	2101	5,20%	256,37	849	3,09%	152,32	1008,00	6,86%	338,63	747,33
St Etienne du Grès	2527	6,25%	308,36	1282	4,66%	230,01	994,00	6,77%	333,93	872,29
St Rémy de Provence	10042	24,84%	1 225,37	4239	15,42%	760,53	1161,00	7,91%	390,03	2 375,94
<b>Total</b>	<b>40429</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 933,33 €</b>	<b>27497</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 933,33 €</b>	<b>14685</b>	<b>100%</b>	<b>4 933,33 €</b>	<b>14 800,00 €</b>

3 Communes . Finançant 20% (soit selon les règles 60% superficie et 20% population et potentiel fiscal)	POPULATION AU 01.01.2021	Pourcentage population	20 % Participation basée sur la population	Surface Cnalie de l'Etude PIDAF en Ha	Pourcentage Surface	60% Participation basée sur la surface PIDaf	Potentiel financier mis à jour au 01.01.2021	Pourcentage potentiel fiscal	20% Participation basée sur le potentiel fiscal	Participation
St Martin de Crau	13861	38,28%	283,27	375	30,36%	674,09	1277,00	33,77%	249,86	1 207,22
Sénas	7016	19,36%	143,38	409	33,12%	735,21	1196,00	31,68%	234,41	1 112,99
Tarascon	15333	42,34%	313,35	451	36,52%	810,70	1307,00	34,56%	255,73	1 379,79
<b>Total</b>	<b>36210</b>	<b>100,00%</b>	<b>740,00</b>	<b>1235</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 220,00</b>	<b>3782,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>740,00</b>	<b>3 700,00 €</b>

# Acte classé

CS-2021-57

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      AR reçu              > **Classé** <  
Préfecture

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2021-04-26T12-24-35.01 ( MI229792292 )

**Identifiant unique de l'acte :** 013-251302014-20210423-CS-2021-57-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Reconduction du projet PNRA-ARS : Savoir être et vivre ensemble

**Date de décision :** 23/04/2021



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.1. Enseignement

**Acte :** [CS-2021-57.PDF](#)

**Multicanal :** Non

Annuler

Préparé

Date 26/04/21 à 12:22

Par PASCAL Catherine

Transmis

Date 26/04/21 à 12:24

Par PASCAL Catherine

Accusé de réception

Date 26/04/21 à 12:30

Classé

Date 26/04/21 à 14:43

Par PASCAL Catherine



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU VENDREDI 23 AVRIL 2021**

Le vendredi vingt-trois avril de l'année deux mille vingt et un à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

**Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :**

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Serge PORTAL – Maire d'Orgon, Jean-Michel PERTUIT – Adjoint au Maire d'Aureille, Jean-Denis SANTIN – Adjoint au Maire de Paradou, Jean-Benoît HUGUES – Adjoint au Maire des Baux de Provence, Serge MANNONI – Adjoint au Maire de Tarascon, Anne-Flore GRECH – Adjointe au Maire de Lamanon, Vincent OULET – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Terry CHABERT – Conseiller municipal de Sénas, Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille, et Jean-Pierre FRICKER - Conseiller municipal de Mouriès.

**Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :**

Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale.

**Ont donné pouvoir :**

Pascale LICARI – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, et Corinne CHABAUD – Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale.

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Angélique YTIER-CLARETON – Adjointe au Maire d'Orgon, Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Marc NEGRON – Adjoint au Maire d'Aureille, Dominique DELAIRE – Conseillère municipale des Baux de Provence, Fabienne KRAEMER – Conseillère municipale de Fontvieille, Jean-François RICHON – Directeur général adjoint de la Métropole Aix Marseille Provence, Espoir BOUVIER – Chargé de mission à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Eric BLOT – Directeur du PNR Alpilles, Danielle GERLIER – Responsable administrative et financière du PNR Alpilles, Laëtitia BAUDRY - Chargée de mission « Communication » du PNR Alpilles, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction du PNR Alpilles.

**DELIBERATION N° CS-2021-57**

**Objet : Reconstitution 2021 du projet PNRA-ARS : « Savoir être et vivre ensemble »**



**Monsieur le Président expose :**

- Que le Parc naturel régional des Alpilles a étoffé ses actions d'Education au Territoire par de nouvelles approches reliant la Santé et l'Environnement.
- Que répondant à l'appel à projet de l'ARS PACA Enfants-Adolescents-Jeunes de 2020, le PNRA a développé un projet éducatif pour renforcer les compétences psychosociales (CPS) des enfants en travaillant sur les relations entre élèves, et le contact avec la Nature.
- Que ce projet, monté en partenariat avec l'association « Les sentiers du vivre ensemble » à Eygalières s'intitule « SAVOIR ETRE & VIVRE ENSEMBLE au contact de la Nature - L'éco-citoyenneté au service des compétences psychosociales de l'enfant. Il prévoit des activités dans les classes, la formation des éducateurs, un travail avec les familles
- Qu'en déclinaison des critères de priorité de l'ARS, le projet s'applique aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et donc, dans le PNRA, aux seuls quartiers d'Orgon (centre) de Tarascon (centre-ferrages).
- Que la mise en œuvre de ce projet en 2020-2021 a été fortement contrariée par le confinement et les restrictions dans les écoles, que des activités scolaires sont néanmoins programmées à Tarascon mais n'ont pas pu se dérouler à Orgon cette année.
- Que l'ARS PACA invite les porteurs de projets à s'inscrire dans la durée et reconduire les projets selon les mêmes modalités
- Que l'examen de reconduction se fera hors appel à projet, sur la base d'un rapport intermédiaire fourni mi avril.
- Que les Communes et les classes des quartiers prioritaires de la ville dans le PNR seront de nouveau rapprochées avant la rentrée scolaire.
- Que le budget se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Coût total	Financier	Montant
Coordination générale	6 000 €	<b>PNR Alpilles</b> dont 6000 valorisation de temps de travail, et 1000 de participation des communes bénéficiaires	7 000 €
Coordination spécifique CPS	2 100 €		
Programme pédagogique classes	20 900 €		
Formation des éducateurs	2 100 €		
Elargissement aux familles	3 800 €	<b>ARS PACA</b>	27 000 €
Communication	1 100 €	<b>ACCM (contrat ville 2022)</b>	4 000 €
transports	2 000 €		
	38 000 €		38 000 €

- Que la Communauté d'agglomération Arles, Crau, Camargue, Montagnette (ACCM) interviendrait spécifiquement pour le volet famille, à Tarascon et sera sollicitée à hauteur de 4000€.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,



**Décide :**

- De solliciter les subventions et d'engager le projet.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision, dont la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet avec l'association « Les sentiers du vivre ensemble »

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures  
pour extrait conforme  
le Président  
Jean MANGION



Parc naturel régional des Alpilles  
Saint-Rémy-de-Provence - 13210

## Acte classé

CS-2021-58

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-04-26T12-24-35.00 ( MI229792291 )

Identifiant unique de l'acte : 013-251302014-20210423-CS-2021-58-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Candidature à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité  
Communale 2021

Date de décision : 23/04/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement

Acte : CS-2021-58.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 26/04/21 à 12:23

Par PASCAL Catherine

Transmis

Date 26/04/21 à 12:24

Par PASCAL Catherine

Accusé de réception

Date 26/04/21 à 12:30

Classé

Date 26/04/21 à 14:43

Par PASCAL Catherine



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU VENDREDI 23 AVRIL 2021**

Le vendredi vingt-trois avril de l'année deux mille vingt et un à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

**Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :**

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Serge PORTAL – Maire d'Orgon, Jean-Michel PERTUIT – Adjoint au Maire d'Aureille, Jean-Denis SANTIN – Adjoint au Maire de Paradou, Jean-Benoît HUGUES – Adjoint au Maire des Baux de Provence, Serge MANNONI – Adjoint au Maire de Tarascon, Anne-Flore GRECH – Adjointe au Maire de Lamanon, Vincent OULET – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Terry CHABERT – Conseiller municipal de Sénas, Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille, et Jean-Pierre FRICKER - Conseiller municipal de Mouriès.

**Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :**

Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale.

**Ont donné pouvoir :**

Pascale LICARI – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, et Corinne CHABAUD – Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale.

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Angélique YTIER-CLARETON – Adjointe au Maire d'Orgon, Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Marc NEGRON – Adjoint au Maire d'Aureille, Dominique DELAIRE – Conseillère municipale des Baux de Provence, Fabienne KRAEMER – Conseillère municipale de Fontvieille, Jean-François RICHON – Directeur général adjoint de la Métropole Aix Marseille Provence, Espoir BOUVIER – Chargé de mission à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Eric BLOT – Directeur du PNR Alpilles, Danielle GERLIER – Responsable administrative et financière du PNR Alpilles, Laëtitia BAUDRY - Chargée de mission « Communication » du PNR Alpilles, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction du PNR Alpilles.

**DELIBERATION N° CS-2021-58**

**Objet : Candidature à l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale 2021 »**

**Monsieur le Président expose :**

- Que dans le cadre de l'appel à projet concernant les « Atlas de la Biodiversité Communale » lancé par l'Office Français de la Biodiversité en janvier 2021, le PNR des Alpilles a transmis une candidature avec 5 communes des Alpilles volontaires : Saint Etienne du Grés, Paradou, Le Baux de Provence, Aureille et Eygalières. La date limite de candidature était le 15 mars, le Parc des Alpilles a transmis une candidature ci jointe pour ce projet avec ses deux partenaires : La LPO PACA et le CPIE Rhône Pays d'Arles. La sélection des projets est en cours par l'OFB.
- Que cet appel à projet vise à engager des actions d'inventaires et de connaissances du patrimoine naturel en faisant appel à la participation des élus, des scolaires et des citoyens des communes concernées. Différentes manifestations, sorties, événements autour de la nature seront ainsi organisés dans les communes volontaires.
- Que les 5 communes du PNRA volontaires se sont engagées à prendre en charge l'autofinancement du projet (20%). De même les deux partenaires LPO et CPIE affichent 10 % d'autofinancement pour ce projet.
- Que les objectifs de la nouvelle charte trouveront application et déclinaison immédiate dans ses 5 Communes, grâce à la dynamique et aux résultats des ABC.
- Qu'en effet, ce projet de charte en voie de finalisation met en avant la connaissance, la biodiversité ordinaire et les continuités écologiques.
- Que concernant ce dernier point, les 5 Communes forment deux ensembles de Communes contiguës : Saint Etienne du Grés, Les Baux et Paradou pour le premier groupe (des plaines du Comtat au marais des Baux; et Eygalières et Aureille pour le second groupe (des plaines du Comtat à la Crau).
- Que les analyses poursuivies dans le cadre du présent projet d'ABC intégreront ces ensembles de territoire sous l'angle de leur connexion et de leur complémentarité.
- Que les objectifs poursuivis de cette action sur deux années 2022 et 2023 sont :
  - D'adopter une approche participative permettant de mobiliser un grand nombre d'acteurs d'un territoire en faveur de la connaissance de la biodiversité pour mieux la préserver ;
  - De compléter les connaissances naturalistes actuelles en permettant d'engager des actions de préservation de la biodiversité au sein de chacune des communes concernées ;
  - D'établir des perspectives d'actions supplémentaires en faveur de la biodiversité aux échelles communales ou intercommunales
  - D'établir une base de connaissances naturalistes fiables et crédibles sur le territoire communal ;
  - De développer des outils de mobilisation des acteurs d'un territoire pour mieux connaître et préserver le patrimoine naturel des communes ;
  - D'aboutir à un diagnostic partagé des enjeux liés à la biodiversité et des zones à enjeux à l'échelle communale permettant leur appropriation par les citoyens et dans les politiques publiques ;
  - D'augmenter la compréhension et l'implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue ;
  - D'améliorer la sensibilisation des élus locaux à l'importance d'impliquer leurs administrés dans la préservation de la biodiversité du territoire ;
  - D'initier une dynamique et généraliser une méthodologie de recueil de connaissances et de mobilisation territoriale pour les autres communes du territoire ;
- De porter à connaissance du plus grand nombre le patrimoine naturel pour permettre son appropriation par les élus, les acteurs et les habitants du territoire ;
- D'accompagner les élus pour des initiatives supplémentaires de préservation et valorisation de la biodiversité communale
- D'engager des actions d'éducation à l'environnement plus innovantes auprès des scolaires.

- Que le budget se présente ainsi :

Sur les 5 Communes sur la totalité des deux années du projet :

Dépenses		Recettes	
Poste	Coût	Origine	Montant
Valorisation du temps de fonctionnaire : Coordination, lancement et restitution publique (PNRA)	10 000 €	Subvention OFB (66%)	80 000 €
Expertises, Inventaires participatifs et Animations (LPO PACA)	88 888 €	Autofinancement PNR: Participation des 5 communes	20 000 €
		Autofinancement LPO	8 888 €
		Autofinancement CPIE	2 222 €
Animation, sensibilisation et appropriation Des élus, des acteurs et des scolaires (CPIE PA)	22 222 €	Participation PNR (valorisation temps de travail interne)	10 000 €
<b>Total</b>	<b>121 110 €</b>	<b>Total</b>	<b>121 110 €</b>

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De déposer une candidature à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale 2021, auprès de l'Office Français de la Biodiversité, pour le compte des Communes de Saint Etienne du Grès, Le Paradou, Les Baux de Provence, Aureille, et Eygalières, avec la LPO Provence Alpes Côte d'Azur et le CPIE Rhône Pays d'Arles en partenaires.
- De permettre au Président de signer les documents permettant la mobilisation des financements liés à cette action et à son bon déroulement

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président  
Jean MANGON



Parc naturel régional des Alpilles  
Saint-Etienne du Grès

## Acte classé

CS-2021-59

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      AR reçu              > **Classé** <  
Préfecture

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2021-04-26T12-24-35.02 ( MI229792294 )

**Identifiant unique de l'acte :** 013-251302014-20210423-CS-2021-59-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Candidature à l'appel à projet Aires Protégées de France  
Relance

**Date de décision :** 23/04/2021



---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement

---

**Acte :** [CS-2021-59.PDF](#)

**Multicanal :** Non

---

Annuler

Préparé

Date 26/04/21 à 12:24

Par [PASCAL Catherine](#)

Transmis

Date 26/04/21 à 12:24

Par [PASCAL Catherine](#)

Accusé de réception

Date 26/04/21 à 12:30

Classé

Date 26/04/21 à 14:43

Par [PASCAL Catherine](#)



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU VENDREDI 23 AVRIL 2021**

Le vendredi vingt-trois avril de l'année deux mille vingt et un à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

**Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :**

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Serge PORTAL – Maire d'Orgon, Jean-Michel PERTUIT – Adjoint au Maire d'Aureille, Jean-Denis SANTIN – Adjoint au Maire de Paradou, Jean-Benoît HUGUES – Adjoint au Maire des Baux de Provence, Serge MANNONI – Adjoint au Maire de Tarascon, Anne-Flore GRECH – Adjointe au Maire de Lamanon, Vincent OULET – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Terry CHABERT – Conseiller municipal de Sénas, Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille, et Jean-Pierre FRICKER - Conseiller municipal de Mouriès.

**Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :**

Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale.

**Ont donné pouvoir :**

Pascale LICARI – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, et Corinne CHABAUD – Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale.

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Angélique YTIER-CLARETON – Adjointe au Maire d'Orgon, Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Marc NEGRON – Adjoint au Maire d'Aureille, Dominique DELAIRE – Conseillère municipale des Baux de Provence, Fabienne KRAEMER – Conseillère municipale de Fontvieille, Jean-François RICHON – Directeur général adjoint de la Métropole Aix Marseille Provence, Espoir BOUVIER – Chargé de mission à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Eric BLOT – Directeur du PNR Alpilles, Danielle GERLIER – Responsable administrative et financière du PNR Alpilles, Laëtitia BAUDRY - Chargée de mission « Communication » du PNR Alpilles, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction du PNR Alpilles.

**DELIBERATION N° CS-2021-59**

**Objet : Candidature à l'appel à projet « Aires Protégées » de France Relance**



**Monsieur le Président expose :**

- Que dans le cadre du plan de relance national, un appel à projet concernant les aires protégées a été lancé par le ministère de l'écologie en février 2021. La date limite de candidature était le 8 mars, le Parc des Alpilles a transmis une candidature ci jointe pour ce projet. Une sélection des projets est en cours par le ministère.
- Que cet appel à projet vise à soutenir les actions de réhabilitations des milieux naturels remarquables
- Que les mosaïques ouvertes de pelouses sèches tendent à régresser sur les secteurs non ou insuffisamment pâturés. Des actions de broyages des garrigues hautes et denses sont favorables aux rapaces, chauves-souris, végétaux, insectes, reptiles méditerranéens. Une réouverture sélective (en maintenant la strate arbustive favorable à la faune à savoir genévriers, alaternes, plantes à baies), en mosaïque est la plus favorable à la faune et la flore. Dans le cadre du Life des Alpilles et des actions après life plusieurs secteurs ont été identifiés et discutés avec les Communes et l'ONF comme nécessitant des travaux de réouverture.
- Que les travaux pourraient porter sur 30 ha de réouverture par broyage mécanique alvéolaire et sélectif sur les communes de Sénas, Fontvieille et Saint Rémy de Provence notamment
- Que les trois secteurs ré-ouverts feront l'objet d'une animation pastorale spécifique avec le CERPAM et l'ONF, notamment afin d'assurer l'entretien pastoral optimal de ces secteurs. Ceci passera par la mise en œuvre de convention adaptée de pâturage, de même la réouverture prochaine du dispositif MAEC permettra de mettre en place des engagements rémunérés pour les éleveurs afin d'adapter les charges pastorales aux exigences écologiques de ces espaces.
- Que le territoire du PNR des Alpilles est concerné par une progression rapide ces dernières années des espèces invasives telles que l'ailante du Japon, l'herbe à pampa, l'agave, le figuier de barbarie, la griffe de sorcière.
- Que des interventions ciblées avec enlèvements précautionneux et brûlages des végétaux arrachés permettront de réduire la vitesse de progression de ces espèces sur des secteurs de parcelles communales à Saint Rémy de Provence, à Mouriers et à Paradou notamment.
- Que c'est environ 2000 m2 de plantes invasives qui doivent être enlevées rapidement sous peine d'une progression rapide sur d'autres secteurs.
- Que le budget se présente ainsi :

DÉPENSES		RECETTES	
Prestations externes de travaux de broyage	45 000 €	Plan de relance, ministère	60 000 €
Prestation externe de travaux d'enlèvement des plantes invasives	15 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De déposer une candidature à l'appel à projet « Aires protégées » de France Relance portant sur la réouverture des milieux et la lutte contre les espèces invasives.
- De permettre au Président de signer les documents permettant la mobilisation des financements liés à cette action et à son bon déroulement

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
en présence de  
le Président

